

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections ».

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°397 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme «ITEKA»

Semaine du 20 au 26 novembre 2023



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 26 novembre 2023, au moins 677 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

SIGLES ET ABREVIATIONS	3
0. INTRODUCTION	4
I. CONTEXTE	4
I.1. POLITIQUE	4
I.2. SECURITAIRE	5
I.3. JUSTICE	7
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES	8
II.1. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE	8
II.1.1.DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE	8
II.2. DROIT A LA LIBERTE	9
II.2.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES	9
II. 2.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT	9
III. CONCLUSION	10

SIGLES ET ABREVIATIONS

BRB	: Banque de la République du Burundi
CDS	: Centre de Santé
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès National pour la Liberté
DPE	: Direction Provinciale de l'Enseignement
EAC	: East African Community
ECOFO	: Ecole Fondamentale
FARDC	: Forces Armées de la République Démocratique du Congo
M23	: Mouvement du 23 Mars
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
RDC	: République Démocratique du Congo
SADC	: Southern African Development Community
SNR	: Service National de Renseignement
TGI	: Tribunal de Grande Instance
VBG	: Violences Basées sur le Genre

0. INTRODUCTION

Ce bulletin traite le contexte politique, sécuritaire et judiciaire ayant marqué cette période. Il revient aussi sur des droits civils et politiques. Le présent bulletin se clôture enfin par une conclusion.

Ainsi, au cours de cette période couverte par ce bulletin, la situation des droits de l'homme a été rapportée comme suit : au moins 10 personnes tuées dont 5 suite aux pluies diluviennes, 2 cadavres retrouvés, 4 victimes de VBGs, 3 personnes enlevées et/ou portées disparues et 1 personne arrêtée arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 3 femmes et 1 mineure tuées ainsi qu'1 femme arrêtée.

Des membres de la milice Imbonerakure, des agents du SNR et des policiers sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

I. CONTEXTE

I.1. POLITIQUE

Déclaration du président du parti CNL à la réunion illégale des dissidents dudit parti

En date du 24 novembre 2023, le parti CNL a sorti une déclaration dans laquelle, il accusait l'immixtion du ministère de l'intérieur, du développement communautaire et de la sécurité publique surtout en rapport avec la réunion tenue par dix membres du CNL qui se sont rebellés contre la direction du CNL. Selon cette déclaration, ce groupe a tenu une réunion en date du 19 novembre 2023 au bar restaurant Linx à Gitega alors que le parti CNL avait signalé depuis la veille de ladite réunion le ministre de l'intérieur, du développement communautaire et de la sécurité publique. Les leaders de ce parti, continuent de révéler que la réponse que le ministre a apportée à cette dénonciation de l'organisation d'une réunion par ce groupe était la sécurisation du lieu de la réunion par les forces de l'ordre et l'administration au niveau provincial.

Le ministère de l'intérieur, du développement communautaire et de la sécurité publique avait suspendu toutes les activités du parti CNL sur tout le territoire par le biais d'une lettre du 2 juin 2023 No 530/5464/CAB/2023.

Les leaders du parti CNL s'appuient de ces faits pour dénoncer l'immixtion du pouvoir dans l'organisation des partis politiques principalement la partie prise par le ministre de l'intérieur, du développement communautaire et de la sécurité publique dans le conflit interne du parti CNL.

S'appuyant sur des articles des textes nationaux comme la constitution du Burundi, les leaders du parti CNL demandent au ministère de l'intérieur, du développement communautaire et de la sécurité publique de revenir aux mesures prises à l'encontre du parti CNL et le laisser vaquer aux activités quotidiennes de ce parti. Ces leaders du CNL terminent leur déclaration en demandant les leaders religieux, la société civile ainsi que d'autres pouvant intervenir en faveur de l'ouverture d'un espace public, d'œuvrer sans relâche pour la levée des sanctions arbitraires et injustes prises à l'encontre du parti CNL.

Fin du mandat du président Evariste Ndayishimiye à la tête de l'EAC

Un sommet des chefs d'états de l'EAC s'est tenu en date du 24 novembre 2023, en République Unie de la Tanzanie dans la ville d'Arusha. Parmi les chefs d'Etats présents, figurait la tanzanienne Mme. Samia Suluhu Hassan, Mr. Salva Kiir du Soudan du Sud, qui prend la tête de l'organisation et succède au Burundais Mr. Evariste Ndayishimiye. Le Rwanda a été représenté par le premier ministre et en l'absence du congolais Mr. Félix Tshisekedi alors que la situation à l'est de la RDC était au menu des discussions, avec notamment ; à côté de l'adhésion de Somalie comme huitième pays à la communauté de l'EAC ; la décision de mettre fin à la force de la région déployée au Nord-Kivu et sa substitution par la force de l'Afrique Australe.

Sur mandat du président, une délégation congolaise constituée du vice-premier ministre Jean-Pierre Bemba, le ministre d'État à l'intégration régionale Antipas Mbusa Nyamwisi et le Haut représentant du chef de l'État Serges Tshibangu a pris part à la réunion avec pour devoir de défendre le dossier congolais : acter le départ des troupes de l'EAC de la RDC. Chose due, chose atteinte à l'issue de cette réunion.

Toutefois, aucune planification de retrait de ces troupes n'a été adoptée par les chefs d'État alors que le mandat de la force arrive à son terme le 8 décembre 2023. Avec insistance des officiels congolais, de ne pas laisser un vide sécuritaire, une réunion des chefs d'état-major de la région, mais aussi de la SADC doit avoir lieu avant cette date pour fixer les modalités. En effet, la communauté d'Afrique australe doit prendre la relève de l'EAC au Nord-Kivu. Signalons que les combats ont repris dans la localité depuis plusieurs semaines entre les rebelles d'ARC-M23 et l'armée régulière FARDC appuyés par les groupes d'auto-défense.

1.2. SECURITAIRE

Une femme tuée en commune Bugenyuzi, province Karuzi

En date du 20 novembre 2023, vers 9 heures, sur la colline Muyange, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, la nommée Ciza, âgée de 58 ans, membre du CNDD-FDD, a été tuée à l'aide d'un pilon et d'un couteau par Vianney Nzambimana, âgé de 17 ans et Eric Coyishakiye, âgé de 26 ans, tous frères et membres de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, ils ont trouvé la victime chez elle au moment où son mari n'était pas à la maison et ils l'ont tapée au niveau de la tête par un pilon et un coup de couteau au niveau du cou. Selon les mêmes sources, cette famille a été accusée de sorcellerie. Les présumés auteurs ont été arrêtés et conduits par la police au cachot du poste de police de Bugenyuzi.

Une femme tuée en commune Bugenyuzi, province Karuzi

En date du 23 novembre 2023, sur la colline Kigufi, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, une prénommée Jacqueline, âgée de 25 ans, mère de 2 enfants et membre du parti CNDD-FDD, a été décapitée par Jean Bosco Ihunga, âgé de 32 ans, en complicité avec Gédéon Ntiranyibagira, son mari, âgé de 29 ans, tous membres du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, Gédéon

avait abandonné sa femme Jacqueline pour aller vivre avec sa concubine en province de Rutana et a donné une mission à son grand frère Jean Bosco pour tuer sa première femme Jacqueline moyennant une somme d'un million de francs fbu. Selon les mêmes sources, le cadavre de la victime a été retrouvé par sa famille dans sa chambre fermée. Les présumés auteurs ont été arrêtés par la police et conduits au cachot du poste de police de Bugenyuzi.

Un corps sans vie retrouvé en commune Bwambarangwe, province Kirundo

En date du 21 novembre 2023, sur la colline Mutarishwa, zone Bugorora, commune Bwambarangwe, province Kirundo, un corps sans vie de Herménegilde Mberamiheto, âgé de 56 ans, a été retrouvé à son domicile par les voisins. Selon des sources sur place, les auteurs de ce crime qui n'ont pas été identifiés ont attaqué cet homme à son domicile, vers 20 heures du 20 novembre 2023, à l'absence de sa femme et ses enfants et l'ont tué à coups de machettes. Selon les mêmes sources, sa tête était pleine de blessures et Bérénice Mukakabanda, administrateur de la commune Bwambarangwe confirme cette information et fait savoir que la victime était soupçonnée de voleur. Cette autorité administrative ajoute que 4 personnes suspectées dans ce meurtre ont été arrêtées par la police pour des raisons d'enquête et sont détenues au cachot du parquet de Kirundo.

Un corps sans vie d'une fillette retrouvée en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie

En date du 20 novembre 2023, au quartier Nyarumanga, zone Buterere, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, un corps sans vie de Kelsey Iteriteka, âgée de 5 ans a été retrouvé après avoir été violée et sa tête enfoncée dans la boue derrière une maison en construction. Selon des sources sur place, Diane Izacahinyeretse, veuve, mère de la victime était allée au travail très tôt le matin du 19 novembre 2023 dans la rizière de Sabe en laissant l'enfant à la maison bien portant. De son retour, vers 18 heures, elle l'a cherchée partout mais en vain. Selon les mêmes sources, le matin du 20 novembre 2023, le cadavre de la victime a été retrouvé par les voisins à quelques mètres de chez eux et l'ont signalé à la mère de la victime. Le corps de Kelsey a été enterré le même jour au cimetière de Mpanda avec l'aide des voisins.

Cinq orpailleurs morts en commune Mugina, province Cibitoke

Dans l'après-midi du 21 novembre 2023, sur la colline Nyamihana, zone Rubona, commune Mugina, province Cibitoke, une pluie diluvienne a abattu cette localité et a causé la mort des orpailleurs: le nommé Harikumwenayo, âgé de 42 ans, Pascal Ndinzumukama, âgé de 37 ans, tous natifs de la colline Mukaka, zone Buhoro, commune Mabayi; Ferdinand Sinzumusi, âgé de 38 ans, natif de la colline Rubona, Jean Mpanzwenayo, âgé de 32 ans, natif de la colline Runyanzari et Bosco Karibwami, âgé de 36 ans, natif de la colline Nyamihana, zone Rubona, commune Mugina, province Cibitoke. Selon des sources sur place, les corps des victimes n'ont pas été retrouvés.

Une personne tuée en commune Bugendana, province Gitega

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 24 novembre 2023 indique que dans la nuit du 7 novembre 2023, sur la sous-colline Gakindo, colline Rushanga, zone Mugeru, commune

Bugendana, province Gitega, Sylvie Butoyi, âgée de 40 ans, cultivatrice a été battue, ligotée puis violée par un groupe de gens non identifiés. Selon des sources sur place, les présumés auteurs l'ont étouffée, injectée des produits toxiques comme le tabac et le chanvre dans ses parties intimes. Selon les mêmes sources, ils ont volé tout ce qui était dans sa maison et après leur départ vers 4 heures, la victime a crié au secours et ses voisins sont intervenus. Arrivés dans sa maison, ils ont transporté la victime agonisante au CDS Mugera puis transférée à l'hôpital Mutoyi où elle a rendu l'âme après 3 jours. Elle a été enterrée au cimetière de Mutoyi.

1.3. JUSTICE

Procès de flagrance en commune et province Rumonge

En date du 22 novembre 2023, le TGI Rumonge a prononcé 30 ans de prison ferme contre Rodrigue Irakoze et Fiacre Irakoze, respectivement âgé de 18 ans pour viol et cyber criminalité contre M.N, âgée de 17 ans. Leur complice Bonfils Cubahiro, âgé de 15 ans a été condamné à 3 ans de servitude pénale pour les mêmes crimes. Selon des sources sur place, les deux principaux auteurs ont été infligés d'une amende de 10 millions de fbu pour indemnisation à la victime et payé une amende de 500 mille fbu à verser au trésor public et leur complice à payer une amende de 5 millions fbu à la victime en guise d'indemnisation et une amende de 40 milles fbu qu'il va verser au trésor public. En plus, le téléphone portable utilisé pour filmer pendant le forfait a été saisi et sera vendu et le montant sera versé au trésor public.

Procès de flagrance en commune et province Kayanza

En date du 26 novembre 2023, dans un procès de flagrance, le TGI Kayanza a condamné Dismas Nduwimana, conseiller en charge des statistiques à la DPE Kayanza pour viol à une peine de servitude pénale de 15 ans, une amande de 100 mille fbu et un dédommagement moral de 2 millions de fbu à octroyer à la famille de la victime. Selon des sources sur place, il a été accusé de viol dans l'hôtel Rwishinza d'une élève I.A.C, âgée de 21 ans, de l'école technique secondaire de Kayanza. Dans le même procès son co-accusé Hassan Sibomana, chauffeur, a été accusé d'incitation à la débauche et à la prostitution de cette jeune fille pour avoir communiqué avec Dismas et planifié l'acte avec la fille pour piéger l'auteur, ce que même Hassan n'a pas réfuté devant les juges. Il a été condamné à 7 ans de servitude pénale et une amande de 50 mille fbu et le paiement d'un dédommagement moral de 3 millions fbu.

Procès de flagrance en commune et province Kayanza

En date du 26 novembre 2023, dans un procès de flagrance, le TGI Kayanza a condamné contre Emmanuel Ngendakuriyo, âgé de 42 ans, originaire de la colline Musave, commune et province Kayanza, une peine de servitude de 15 ans, une amende d'1million de fbu pour avoir été attrapé dans la nuit du 22 novembre 2023, dans l'importation illicite des stupéfiants quand il franchissait la frontière burundo-congolaise avec 240 kg de chanvre. Selon des sources sur place, Samuel Irakuzi, chauffeur, âgé de 34 ans, originaire du quartier Bubanza, zone Kinama, commune Ntawangwa, Bujumbura Mairie, a été accusé de transporter des stupéfiants et a été condamné à une

peine de prison ferme de 5 ans et une amende de 100 mille fbu. Le TGI Kayanza a ordonné que le véhicule de type probox qui transportait ces stupéfiants soit remis dans les mains du gouvernement et que ces stupéfiants soient détruits par des autorités compétentes.

L'ex-gouverneur de la BRB transféré à la prison de Mpimba, Bujumbura Mairie

Dans la soirée du 22 novembre 2023, après 45 jours de détention dans l'un des cachots du SNR tout près de la cathédrale Régina Mundi, Dieudonné Murengerantwari, ex-gouverneur de la BRB a été transféré dans la prison centrale de Mpimba, Bujumbura Mairie. Signalons qu'il avait été arrêté en date du 7 octobre 2023 pour blanchiment d'argent et atteinte au bon fonctionnement de l'économie nationale.

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II.1. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

II.1.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une fille violée en commune et province Rumonge

En date du 22 novembre 2023, vers 14 heures, sur la colline Kanyenkoko, commune et province Rumonge, M.N, âgée de 17 ans, travailleuse domestique a été violée par Rodrigue Irakoze, Fiacre Irakoze, tous âgés de 18 ans et Bonfils Cubahiro, âgé de 15 ans. Selon des sources sur place, ils ont commis le crime à tour de rôle et prenaient des vidéos pendant cet acte. Selon les mêmes sources, l'un d'eux avait invité la victime chez lui pour une simple visite mais elle y a rencontré ces deux autres. La victime a été conduite au centre Humura de Mutambara pour la prise en charge puis transférée à l'hôpital de Rumonge. Les présumés auteurs ont été arrêtés et incarcérés au cachot du commissariat de police de Rumonge.

Une fillette violée en commune Matana, province Bururi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 novembre 2023 indique qu'en date du 14 novembre 2023, vers 15 heures, sur la colline Gisisye, commune Matana, province Bururi, N.I, âgée de 9 ans a été violée par Albert Yampayumugisha, travailleur domestique et originaire de la province Karuzi. Selon des sources sur place, la mère de la victime était aux champs et puis le garçon a profité cette absence pour la violer dans la cuisine. Le présumé auteur a été arrêté et détenu au cachot du poste de police de Matana.

Une fille violée en commune et province Kayanza

En date du 23 novembre vers 21 heures, dans une latrine du bistrot, au centre Muvumu, sur la colline Kinyamukizi, zone Kabuye, commune et province Kayanza, C. N, âgée de 11 ans, élève à l'ECOFO Ntarambo, a été violée par Déo Nizigiyimana, policier du commissariat de police à Kayanza et propriétaire du bistrot de la bière de banane. Selon des sources sur place, la victime avait accompagné sa mère au bar où travaillait son père pour prendre les frais de la nourriture et le

policier a profité du non vigilance de la mère et a introduit C.N, dans une latrine du bistrot et l'a violée après l'avoir trompée avec un billet de 2 mille fbu. Selon les mêmes sources, la mère de la victime a alerté les voisins et le policier a été attrapé et conduit au cachot du commissariat de police à Kayanza après que l'expertise médicale faite à l'hôpital Kayanza montre que réellement l'enfant a été violée.

Une femme violée en commune Kayokwe, province Mwaro

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 24 novembre 2023 indique qu'en date du 14 novembre 2023, vers minuit, sur la colline Gihinga, commune Kayokwe, province Mwaro, M.N, malade mentale, a été violée par Emmanuel Musavyi alias "Vyahaye", policier du commissariat provincial de Mwaro. Selon des sources sur place, le présumé auteur s'est introduit dans la chambre à coucher de la victime et l'a violée en présence de ses deux enfants C. K, âgée de 12 ans et K.N, âgé de 6 ans. Selon les mêmes sources, C. K a vite fermé la porte et a crié au secours, les voisins sont intervenus et ont surpris le policier étant encore dans la maison. C. K a porté plainte au parquet et Emmanuel Musavyi alias "Vyahaye" a été arrêté puis détenu au cachot du parquet de Mwaro.

II.2. DROIT A LA LIBERTE

II.2.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Trois personnes enlevées en commune Rugombo, province Cibitoke

Dans la nuit du 24 novembre 2023, vers 21 heures, au cachot du commissariat de la police à Cibitoke, Gaspard Nizigiyimana, âgé de 42 ans, Aaron Twagirayezu, âgé de 45 ans, Alexis Bukuru, âgé de 39 ans, ont été sortis du cachot par Rénovat Ntungicimpaye, responsable provincial du SNR à Cibitoke. Selon des sources sur place, ils ont été embarqués dans le véhicule du SNR en direction de Bujumbura. Selon les mêmes sources, les victimes accusées d'appartenir aux groupes rebelles, ont été arrêtées à Bujumbura en date du 17 Novembre 2023, ligotés et embarqués dans le véhicule du SNR puis conduites au cachot du SNR à Cibitoke. Dans un état critique après avoir subi des châtiments corporels au cachot du SNR à Cibitoke, ils ont été transférés au cachot du commissariat provincial de la police à Cibitoke au cours de la nuit du 21 novembre 2023, vers 23 heures.

II. 2.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Une femme arrêtée en commune Kibago, province Makamba

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 20 novembre 2023 indique qu'en date du 15 novembre 2023, sur la colline Mbizi, commune Kibago, province Makamba, Pélagie Nsengiyumva a été arrêtée par la police. Selon des sources sur place, cette arrestation a été engendrée par le comportement de son mari Sylvestre Sinumvayabo, polygame, membre du parti CNDD-FDD qui était sorti avec sa concubine Christine Habonimana, aussi membre de ce parti. Son épouse Pélagie Nsengiyumva est allée dans le bistrot où se trouvaient son mari et sa concubine en train de partager

un verre. Pélagie s'est bagarrée avec sa rivale Christine et cette dernière a porté plainte le lendemain au poste de police communal de Kibago qui par la suite a arrêté Pélagie. Après son audition, elle a été libérée sur injonction d'Espérance Inarukundo, administratrice de Kibago. Selon les mêmes sources, la victime a été de nouveau appréhendée et transférée le 16 novembre 2023 par l'OPJ de Kibago au parquet de Makamba où elle est détenue.

III. CONCLUSION

La Ligue Iteka constate une détérioration continue de la situation des droits de l'homme dans les différents coins du pays.

Elle s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.